

**Zeitschrift:** as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera

**Herausgeber:** Archäologie Schweiz

**Band:** 24 (2001)

**Heft:** 2-fr: Avenches : capitale des Helvètes

**Artikel:** Aux origines de la capitale de cité des Helvètes

**Autor:** Blanc, Pierre / Frey-Kupper, Suzanne / Frei-Stolba, Regula

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-18971>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## o r i g i n e s



3

## Aux origines de la capitale de cité des Helvètes

— Pierre Blanc, Suzanne Frey-Kupper, Regula Frei-Stolba

**Bien** avant l'établissement de la ville romaine d'Avenches dans la plaine de la Broye, cette région s'est révélée propice à l'installation de populations.

---

Petite bourgade médiévale dominant la plaine de la Broye, l'agglomération d'Avenches se situe dans une région qui, de la plus haute Antiquité, s'est révélée propice à l'établissement de communautés humaines. Sur les rives des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienna, nombreux sont les sites témoignant de la fréquenta-



tion de cette partie du Plateau suisse de la Préhistoire jusqu'à son annexion à l'Empire romain vers 15 av. J.-C.

A moins d'un kilomètre d'Avenches, des activités artisanales et domestiques sont ainsi attestées du Néolithique (environ 5000 à 2300 av. J.-C.) au Premier âge du Fer (environ 800 à 450 av. J.-C.) au lieu-dit En Chaplix. Peu avant le début de notre ère,

avant, une structure d'occupation du territoire bien établie.

C'est dans ce contexte que deux sites d'habitat fortifiés – ou *oppida* – établis sur des collines proches d'Avenches (fig. 3 et 5) vont jouer un rôle prépondérant, dès le milieu du 2<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans la genèse de la capitale de la cité des Helvètes.

Fig. 3  
Vue depuis le Bois de Châtel en direction du nord-est: au premier plan, le site d'Avenches; au fond, le Lac de Morat, le Mont Vully et le Jura.

*Veduta da Bois de Châtel in direzione nord-est: in primo piano, il sito d'Avenches; sullo sfondo il lago di Morat, il Mont Vully e la catena del Giura.*

Fig. 4  
Porte de la fortification laténienne du Mont Vully, restituée en maquette.

*Porta della fortificazione di epoca La Tène sul Mont Vully, ricostruita in un modello.*



ce même site voit le développement d'un important complexe religieux et funéraire. Quant à l'emplacement de la future ville romaine, les témoins préhistoriques y restent exceptionnels. Le Second âge du Fer, ou période de La Tène (environ 450-15 av. J.-C.), est mieux représenté dans la région, ne serait-ce que par le site éponyme de La Tène, à l'extrémité nord-est du lac de Neuchâtel. Entre Morat et Yverdon, les investigations liées à la construction de l'autoroute A1 ont en outre révélé l'existence de toute une série de sites funéraires ou d'habitat qui, avec les ponts et les routes connus dans la région des Trois Lacs (fig. 18), impliquent dès le 3<sup>e</sup> s. av. J.-C. et même

### Les Helvètes entre Mont Vully...

Il est actuellement admis que l'émergence de sites fortifiés de hauteur au début du 2<sup>e</sup> s. avant notre ère répondait à des considérations stratégiques, comme le contrôle des voies de communication aux points de passage obligés, auquel seul pouvait prétendre un pouvoir politique dont l'autorité était reconnue sur un territoire défini. Sur la rive nord du lac de Morat, l'*oppidum* du Mont Vully a probablement joué un tel rôle, tout en fonctionnant comme centre de rassemblement utilisé à des fins commerciales et/ou politiques par la population helvète de la région des Trois Lacs,



Fig. 5

Situation de la ville romaine et des sites environnants: oppidum celtique du Bois de Châtel (1), castrum du Bas-Empire du Bois de Châtel (2), ville romaine (3), site d'En Chaplix (4), rive antique du lac de Morat (5), port romain (6), villa suburbaine du Russalet (7).

*La città romana e i suoi dintorni:*

oppidum celtico di Bois de Châtel (1), castrum del tardo impero di Bois de Châtel (2), città romana (3), sito di En Chaplix (4), antica riva del lago di Morat (5), porto romano (6), villa suburbana di Russalet (7).

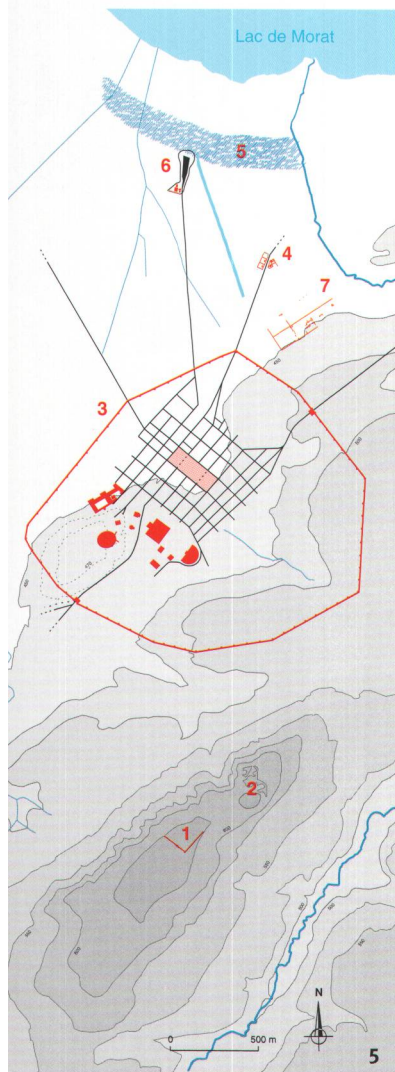


Fig. 6

Types de monnaies gauloises attestées au Mont Vully: «potin» des Séquanes (1), quinaire de type KALETEDOU (2). Ech. 2:1.

*Tipi di monete galliche presenti sul Mont Vully: «potin» dei Sequani (1), quinario di tipo KALETEDOU (2). Sc. 2:1.*



1



2



6

entre la fin du 2<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

En barrant la colline sur plus de 600 m, son rempart (fig. 4) protégeait une surface de près de 50 ha, où prospections et sondages ont permis de déceler quelques traces d'habitat sans que l'on puisse en préciser l'importance. Les investigations menées ponctuellement sur le rempart ont par ailleurs livré un large éventail de mobilier contemporain de son utilisation (fibules, parures en verre, monnaies, etc.), dont un coin monétaire, retrouvé en prospection, qui souligne l'importance du site.

La destruction du rempart par un incendie paraît être à l'origine de l'abandon de cet oppidum. Archéologues et historiens n'ont pas manqué d'établir, à titre d'hypothèse, un rapprochement entre cet événement et le passage du 1<sup>er</sup> livre de *La Guerre des Gaules* dans lequel César relate la destruction volontaire par les Helvètes de leurs douze villes et quatre cents villages (BG, I, 5), en prélude au vaste mouvement migratoire qu'ils entreprirent en compagnie d'autres peuples celtiques au printemps 58 avant notre ère. Poursuivis par les légions romaines et vaincus près de l'oppidum éduen de Bibracte, non loin d'Autun (F), les rescapés de cette tentative malheureuse furent contraints de regagner leur territoire afin, aux dires de César «de ne point laisser désert le pays qu'ils avaient abandonné, de peur que la qualité du sol n'attirât de leur pays dans celui des Helvètes les Germains d'outre-Rhin» (BG, I, 28).

### ... et Bois de Châtel

Sur la rive sud du lac de Neuchâtel, les rares témoignages archéologiques contemporains du retour des Helvètes sur le Plateau suisse ont été mis en évidence sur le site d'Eburodunum (Yverdon-les-Bains), dont l'occupation paraît continue depuis le début du 2<sup>e</sup> s. av. J.-C., et près de là, sur la colline de Sermuz (Gressy), où est



Fig. 7  
Monnaies gauloises découvertes au Bois de Châtel: quinaires du type «Büschel» (1-3). Ech. 1:1.

*Monete galliche scoperte al Bois de Châtel: quinari di tipo «Büschel» (1-3). Sc. 1:1.*

Fig. 8  
Quinaires de VATICO: trouvaille du Bois de Châtel (1), exemplaire de provenance incertaine, conservé dans les collections d'Avenches (2). Ech. 2:1.

*Quinari di VATICO: rinvenimento dal Bois de Châtel (1), esemplare di provenienza incerta, conservato nelle collezioni d'Avenches (2). Sc. 2:1.*



Fig. 9  
Quinaire de NINNO, trouvé à Avenches, En Chaplix. Ech. 2:1.

*Quinario di NINNO, da Avenches, En Chaplix. Sc. 2:1.*



établi un refuge fortifié, peut-être à vocation militaire. Le Bois de Châtel qui surplombe Avenches a également livré de nombreux témoignages de cette période. La configuration topographique de cet étroit plateau, de plus de un kilomètre de long sur 100 à 200 m de large, et la présence à son extrémité orientale de plusieurs levées de terre, ont en effet de longue date suscité l'intérêt des archéologues pour ce site présentant toutes les caractéristiques d'un *oppidum*. Bien qu'aucune fouille n'ait été entreprise à ce jour, de nombreuses trouvailles issues de prospections sur le terrain, dont plusieurs dizaines de monnaies celtiques, permettent de situer l'occupation du Bois de Châtel à l'extrême fin du Second âge du Fer, soit autour du milieu et dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. Lorsque l'urbanisation du site d'Avenches est mise en œuvre, dans la première décennie du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, selon un modèle proposé par le pouvoir romain, les Helvètes du Bois de Châtel ont sans doute été parmi les premiers à venir s'installer dans ce qui deviendra la capitale de l'Helvétie romaine: Aventicum.

### Un périple numismatique du Mont Vully au Bois de Châtel

Les campagnes de fouilles et de prospection engagées ces dernières années sur le Mont Vully et au Bois de Châtel ont livré plusieurs dizaines de

monnaies d'époque celtique. Ces trouvailles monétaires forment deux groupes chronologiquement distincts qui permettent de fixer peu avant le milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. la transition entre l'abandon de l'*oppidum* du Mont Vully et l'occupation attestée de celui du Bois de Châtel.

Alors qu'ont été découverts au Mont Vully de nombreux «potins» dits séquanais ou à la grosse tête (fig. 6, 1), des quinaires du type KALETEDOU (fig. 6, 2) et un coin monétaire destiné à la frappe de monnaies de ce dernier type, le Bois de Châtel a en effet essentiellement livré des quinaires du type «Büschel» (fig. 7).

L'une des monnaies du Bois de Châtel présente un intérêt historique particulier: il s'agit d'un quinnaire frappé entre 60 et 30 av. J.-C., portant à l'avers une tête masculine et au revers un cheval au galop accompagné de la légende VATICO (fig. 8, 1). Un second exemplaire issu du même coin de revers est conservé au Musée romain d'Avenches (fig. 8, 2). Par analogie avec d'autres types de quinaires gaulois, comme ceux de KALETEDOU (fig. 6, 2) et de NINNO (fig. 9) par exemple, VATICO est vraisemblablement le nom que portait le représentant de l'aristocratie helvète à l'origine de l'émission de ces monnaies. Rien n'exclut qu'elles aient été frappées dans l'*oppidum* du Bois de Châtel.

Le quinnaire du type VATICO s'inscrit parfaitement dans la tradition artisanale, artistique et monétaire gauloise qui adapte au goût autochtone les



modèles iconographiques romains dont elle s'inspire (tête de la déesse Roma et char à deux chevaux). Au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., le quinaire est la pièce de monnaie en argent la plus courante et tout à fait compatible avec le système du denier romain.

### Un outil destiné à frapper de l'or

La partie inférieure ou «dormante» d'un coin monétaire gaulois, destiné à la frappe de statères en or, figure parmi les collections du Musée romain d'Avenches (fig. 10). Chez les peuples celtes, ce type monétaire, qui présente la tête d'Apollon à l'avant et un char tiré par deux chevaux au revers, s'inspire des statères de Philippe de Macédoine (359-336 av. J.-C.). Les transformations que connaît ce type dès sa création vont progressivement en modifier le style, alors que son poids (8 g à l'origine) et son titre vont diminuer. D'un poids estimé à 6,5 g, les statères issus du coin d'Avenches, mais dont aucun exemplaire n'a été retrouvé sur le site ou ailleurs, occupent dans cette évolution une position relativement tardive qu'on peut dater de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. (fig. 11). L'origine de cet objet, découvert semble-t-il près du théâtre d'Avenches, reste incertaine; on ne peut toutefois exclure qu'il provienne du proche *oppidum* du Bois de Châtel.

Fig. 10  
Coin monétaire destiné à frapper des statères gaulois en or. La partie centrale en bronze, avec le relief gravé, est encastrée dans un tronc en fer. Ech. 1:1.

*Conio per stateri d'oro gallici. Il nucleo di bronzo, con l'effigie incisa è incastrato in un fusto di ferro. Sc. 1:1.*

Fig. 11  
Type d'un statère en or, tel qu'il aurait pu sortir du coin monétaire de la fig. 10. Bibliothèque nationale de France, Paris, inv. 8910; 5,95 g. Ech. 1:1.

*Tipo di statere d'oro, quale avrebbe potuto risultare dal conio della fig. 10. Biblioteca nazionale di Francia, Parigi, inv. 8910; 5,95 g. Sc. 1:1.*



10

## Glossaire

**Büschel.** De l'allemand «Büschel» (touffe ou bouquet de feuilles).

**Denier.** Monnaie romaine en argent d'un poids de 3,9 g environ. Créé vers la fin du 3<sup>e</sup> s. av. J.-C., le denier devient la pièce principale en argent du système monétaire de Rome.

**Potin.** Appellation moderne pour les monnaies gauloises en bronze plombeux. La valeur de ces pièces par rapport aux pièces en métaux précieux est inconnue.

**Quinaire.** Monnaie en argent, équivalent d'un demi-denier. Plutôt rare chez les Romains, le quinaire est répandu chez les Celtes au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

**Séquanes.** Peuple de la Gaule celtique occupant la région entre le Jura, le Rhône et la Saône.

**Statère.** Unité monétaire grecque émise en or ou en argent. Les peuples celtes reprennent le statère en or s'inspirant des monnaies de Philippe de Macédoine (359-336 av. J.-C.). Le statère, pesant à l'origine 8 g environ, est introduit bien avant le quinaire; il est typique du 2<sup>e</sup> s. av. J.-C.

**Type.** Appellation générique pour des monnaies d'aspect semblable. Pour désigner un type monétaire, on recourt à des éléments épigraphiques (KALETEDOU, NINNO, VATICO), iconographiques (Büschel, «grosse tête») ou encore à une attribution traditionnelle (les Séquanes p. ex.).



11





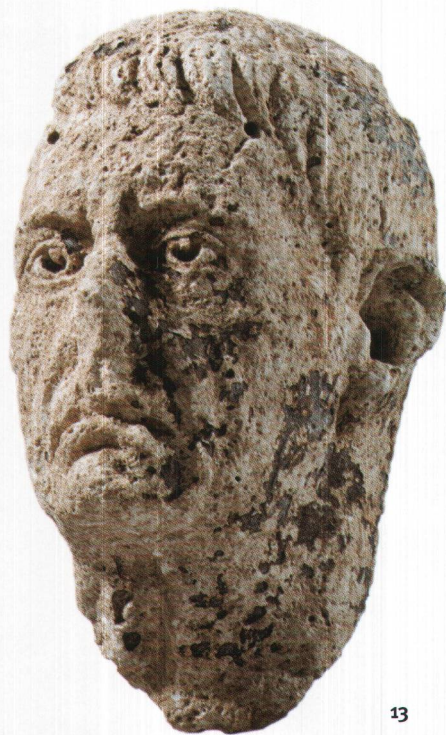
12

Fig. 12  
Buste en calcaire d'une vieille femme indigène portant le torque gaulois. Production locale d'époque tiberienne retrouvée dans une habitation de l'insula 10 Est. H. 32 cm.

*Busto di calcare di un'anziana indigena con torque celtica. Produzione locale d'epoca tiberiana, rinvenuta in un'abitazione dell'insula 10 est. A. 32 cm.*

Fig. 13  
Portrait d'un notable local, monument funéraire sud d'En Chaplix, milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. Il s'agit de l'une des rares représentations figurées d'un personnage privé découvertes à ce jour en Suisse. Cette statue d'homme en toge était placée dans un édifice abritant les effigies du défunt et de ses proches. H. 34 cm, calcaire.

*Ritratto di un maggiorenne locale, mausoleo sud di En Chaplix, metà del I sec. d.C. Si tratta di una delle rare rappresentazioni iconografiche di un personaggio privato scoperte finora in Svizzera. Questa statua di togato era posta in un'edicola che ospitava le effigie del defunto e dei suoi parenti stretti. A. 34 cm, calcare.*



13

**L'histoire des Helvètes de César à Vespasien.** Si l'on doit au Grec Poseidonios (environ 135-50 av. J.-C.) la plus ancienne mention du peuple helvète, «*cousu d'or et pacifique*», le premier livre des *Commentaires à la Guerre des Gaules* de César constitue indiscutablement la plus riche source de renseignements sur les structures administratives et la société des Helvètes avant leur intégration à l'Empire romain. Selon César, la cité des Helvètes (*Civitas Helvetiorum*) était subdivisée en quatre tribus (*pagi*) dont celle des Tigurins est encore attestée sous l'Empire par une inscription. Le texte de César fait également allusion à la structure de la société helvète: à l'exemple d'Orgétorix, riche patron d'une foule de clients et de partisans et instigateur de la tentative d'émigration des Helvètes vers le sud-ouest de la Gaule en 58 av. J.-C., la noblesse dominait tant sur le plan économique, politique et social que religieux. Interceptés et vaincus dans la région de Bibracte, près d'Autun en Bourgogne, les Helvètes se rendirent aux légions de César sans autre condition que de devoir regagner leur pays afin d'y reconstruire villes et villages abandonnés. La mention chez Cicéron (*Pro Balbo* 14, 32) d'une alliance entre Helvètes et Romains a toutefois laissé supposer que César aurait alors

conclu un pacte – ou *foedus* – avantageux avec les Helvètes. Dans la mesure où le proconsul lui-même ne dit rien d'un tel traité, le *foedus* auquel Cicéron fait allusion se réfère plus vraisemblablement à la participation helvète aux migrations des Cimbres et des Teutons de la fin du 2<sup>e</sup> s. av. J.-C. S'il n'est pas exclu qu'après 58 les Helvètes ont effectivement entretenu des rapports personnels de loyauté envers César, ils n'en participèrent pas moins au soulèvement de Vercingétorix en 52, rendant caduc tout éventuel traité. Quoiqu'il en soit de cette question controversée, afin d'interdire aux Helvètes l'accès vers le sud, César fonda en 45/44 av. J.-C. la *Colonia Iulia Equestris* (Nyon) sur un territoire qui fut soustrait à la *Civitas Helvetiorum*, et y installa des vétérans.

Par la suite, Auguste s'appliqua à ouvrir et à contrôler les communications transalpines. En 25 av. J.-C., il s'assura ainsi l'accès au Petit-St-Bernard. Dix ans plus tard (vers 15 av. J.-C.), après une année de campagne préparatoire, Tibère et Drusus, ses fils adoptifs, conquièrent toutes les régions des Alpes centrales ainsi que les Préalpes jusqu'au Danube. De ce fait, le territoire de la Suisse actuelle fut entièrement intégré à l'Empire romain. Auguste fit commémorer ces victoires en 7/6 av. J.-C. par un grand monument, le Trophée des Alpes (encore visible à La Turbie près de Monaco), qui ne mentionne pas les Helvètes parmi les peuples vaincus, le Plateau suisse ayant été annexé pacifiquement.

Les Helvètes ne réapparaissent dans les sources littéraires qu'au 1<sup>er</sup> s. de notre ère, à propos des guerres civiles qui éclatèrent en 68-70 (Tacite, *Hist.*, I, 67-69): tout au début de l'année 69, la *Civitas Helvetiorum* entra en conflit avec la XXI<sup>e</sup> légion, stationnée à Vindonissa (Windisch), puisque, ignorant la mort de Galba dont ils étaient les partisans, ils refusaient de se rallier à Vitellius que soutenait l'armée du Rhin. A cette occasion, les Helvètes subirent une lourde défaite et la destruction d'Avenches fut évitée de justesse. En 71 apr. J.-C., Vespasien, qui conservait des liens tout particuliers avec Avenches où son père et son fils Titus avaient vécu, éleva la ville au rang de colonie latine, désormais nommée *Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Foederata*, favorisant ainsi la romanisation de l'élite dirigeante helvète. Il y installa probablement aussi des vétérans, cherchant ainsi à combler les pertes humaines de la guerre civile. Sur le plan administratif, la *Civitas Helvetiorum* fut tout d'abord rattachée à la province de Gaule Lyonnaise, puis à celle de Gaule Belgique, enfin à celle de Germanie supérieure, créée en 85 apr. J.-C. \_RFS